JLC/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE RAYMOND LEFEVRE (V.C.)
RUE CARNOT (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Raymond Lefèvre et Carnot par la société Valentin – 6 Chemin de Villeneuve BP 96 – 94143 Alfortville Cedex, agissant pour le compte du Pôle Assainissement d'Ivry de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – Bâtiment Askia – 11 avenue Henri Farman – BP 748 – 94398 Orly Aérogare Cedex (réalisation de noues de gestion des eaux pluviales),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **19 juin 2023 à 8 heures** jusqu'au **18 août 2023 à 17 heures :**

- Rue Raymond Lefèvre

- **Rue barrée les jours ouvrés** de **8 heures** à **17 heures** selon l'avancement du chantier sur les tronçons compris
  - ✓ entre la rue Carnot et le n°9
  - ✓ entre les n°s17 et 23
  - ✓ entre les n°s11 et 15
  - **Les déviations** se feront :
    - ➢ dans un sens par les rues Vérollot, Babeuf, Lech Walesa (Villejuif) et Carnot
    - ➢ dans l'autre sens par la rue Carnot, l'avenue de Verdun, les rues Henri Martin et Vérollot,
  - **Mise en impasse** pour les riverains uniquement de part et d'autre du chantier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h,**
- **En dehors des créneaux de fermeture de la voie listés ci-dessus, neutralisation d'une partie de la chaussée côté pair** au droit des zones de chantier **:** la **circulation alternée** s'organisera sur une file de 3 mètres minimum et sera gérée avec des panneaux B15/C18, avec **limitation de vitesse à 30 km/h**
- **Interdiction de stationner des deux côtés de la chaussée** selon l'avancement du chantier.

- Rue Carnot

- **Mise en sens unique** du tronçon compris **entre la rue Raymond Lefèvre et l'avenue de Verdun, dans le sens rue Raymond Lefèvre → avenue de Verdun :**
  - **Les déviations** se feront :
    - dans un sens par l'avenue de Verdun, les rues Paul Andrieux et Edmond Michelet (Le Kremlin-Bicêtre), l'avenue de Fontainebleau (Le Kremlin-Bicêtre), sur Villejuif les rues Dauphin et André Bru, et la rue Vérollot,
    - dans l'autre sens par l'avenue de Verdun, les rues Henri Martin et Vérollot.
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h**
- **Neutralisation de cinq places de stationnement** au droit du n°29 afin d'y installer les véhicules de chantier.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Valentin – 6 Chemin de Villeneuve BP 96 – 94143 Alfortville Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 08 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 09 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon